

e.Licences

Fiche signalétique

Date : 26/08/2025

Arrêté portant agrément pour exercer l'activité de microfinance**Informations détaillées**

Nature	Agrément
Type	Commercial
Catégorie	Licence communautaire (licence délivrée avec une intervention des institutions communautaires telles que la BCEAO, l'UEMOA etc.) (Catégorie G)
Secteur d'activité	Finances et Assurance
Sous secteur d'activité	Activités financières
Formes juridique	- SA - Mutuelle
Nature de l'Actionariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	182
Frais administratif (FCFA)	Non disponible
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	Non applicable
Périodicité de renouvellement	Non applicable
Renouvellement soumis à inspection	Non
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	Non applicable
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Recours gracieux

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Finances et du Budget
Structure	Direction des Systèmes Financiers Décentralisés (DSFD)
Autorité émettrice	Ministère des Finances et du Budget (MFB)
Situation géographique	Rez-de-chaussée de l'immeuble de l'ex-ambassade des Etats-Unis, rue Jessie Owens, Abidjan-Plateau
Tél.Fixe	+225 27 20 25 38 35 +225 27 20 25 38 36
Adresse Mail	drssfd@tresor.gouv.ci
Site Internet	https://microfinance.tresor.gouv.ci

Pièces à fournir

1. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive et la liste de présence
2. Les statuts, règlement intérieur et code de déontologie dûment signés par chacun des fondateurs de l'institution
3. Le récépissé de dépôt des statuts auprès du greffe du tribunal
4. L'acte notarié attestant de la libération du capital social
5. L'attestation délivrée par la banque relative à la disponibilité des fonds dans un compte ouvert dans ses livres
6. Les noms, adresses, professions et curriculum vitae des membres des organes d'administration et de gestion ou de contrôle avec l'extrait de leur casier judiciaire, datant de moins de 3 mois, ainsi que le certificat de nationalité
7. La demande de dérogation individuelle pour les non ressortissants de l'UMOA
8. L'expérience des dirigeants dans le domaine bancaire ou financier
9. Le Curriculum Vitæ du Gérant et son casier judiciaire datant de moins de trois mois
10. Le plan de formation des membres, des élus et des salariés ainsi que les fiches de poste
11. Les prévisions en matière d'implantation de points de services
12. L'organisation de la gouvernance et l'organigramme de l'institution
13. Le plan d'affaires sur une période d'au moins trois ans
14. L'évaluation des moyens humains, financiers et techniques y compris les locaux prévus, au regard des objectifs et des besoins
15. L'engagement des promoteurs de maintenir ces moyens durant la vie du SFD, tant au plan organisationnel, humain, matériel que financier
16. Les procédures d'identification des clients, ainsi qu'un dispositif définissant les procédures et règles internes de prévention et de détection du blanchiment de capitaux
17. Les copies des protocoles d'accord éventuels signés avec les partenaires techniques et financiers extérieurs qui envisagent de soutenir l'institution
18. Le manuel de politique d'épargne et de crédit
19. Les manuels de procédures administrative, budgétaire, comptable, financière, informatique et de contrôle interne
20. La méthodologie de calcul du taux effectif global d'intérêt appliqué à la clientèle et son illustration à travers un exemple représentatif
21. Les états financiers prévisionnels (bilan et compte de résultat) pour les 3 premières années, présentés conformément aux dispositions du référentiel comptable spécifique des SFD selon les trois (03) scénarios (optimiste, réaliste et pessimiste)
22. Le plan de trésorerie prévisionnel
23. Le bilan d'ouverture du premier exercice.

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger